

Cafdes - Certificat d'aptitude aux fonctions de directeur d'établissement ou de service d'intervention sociale

(diplôme de niveau I délivré par l'École des hautes études
en santé publique - EHESP)



Pays de la Loire

Le Conservatoire national des arts et métiers des Pays de la Loire a fondé, le projet pédagogique du Cafdes autour de l'interprofessionnalité en mettant en place un partenariat avec l'Unifed (Union des fédérations et syndicats nationaux d'employeurs sans but lucratif du secteur sanitaire, médico-social et social), représentant sur le territoire national 15 000 établissements du secteur sanitaire, médico-social et social et 650 000 salariés. Ce partenariat présente l'avantage d'obtenir une réelle ouverture à l'environnement pour optimiser ses ressources et accroître son potentiel d'intervention.

Cafdes - Certificat d'aptitude aux fonctions de directeur d'établissement ou de service d'intervention sociale

(diplôme de niveau I délivré par l'École des hautes études en santé publique - EHESP)



Public

Cette formation s'adresse aux :

- directeurs d'établissements ou de services dans le champ de l'action sanitaire, sociale ou médico-sociale ;
- titulaires d'un diplôme, certificat ou titre homologué ou inscrit au répertoire national des certifications professionnelles au moins au niveau II ;
- titulaires d'un diplôme national ou diplôme visé par le ministre chargé de l'enseignement supérieur sanctionnant un niveau de formation correspondant au moins à trois ans d'études supérieures ;
- titulaires d'un diplôme mentionné au code de l'action sociale et des

familles ou au code de la santé publique homologué ou inscrit au répertoire national des certifications professionnelles au niveau III et justifier d'une expérience professionnelle d'un an dans une fonction d'encadrement ou de trois ans dans le champ de l'action sanitaire, sociale ou médico-sociale.

Objectifs et compétences visées

Le directeur élabore et conduit l'action d'un établissement ou service du champ de l'action sociale, médico-sociale ou sanitaire. Il a pour mission de définir, de mettre en oeuvre et de piloter le projet de son institution dans l'intérêt des publics

et dans le respect du cadre réglementaire. Sa capacité d'analyse de situations complexes, son expertise technique dans le champ social et ses aptitudes managériales confirmées lui permettent d'organiser une prise en charge de qualité.

Il est capable de :

- comprendre les politiques sociales et agir dans cet environnement ;
- concevoir et conduire le projet d'établissement ou de service en identifiant et en prenant en compte les besoins des usagers et les capacités de la structure ;
- mobiliser les ressources humaines sur des objectifs stratégiques ;
- s'approprier les outils actuels de gestion et de maîtrise des coûts.



L'Union des fédérations et syndicats nationaux d'employeurs sans but lucratif du secteur sanitaire, médico-social et social (Unifed) regroupe 6 organisations d'employeurs fondateurs et membres :

- FEHAP : Fédération des Établissements Hospitaliers et d'Aide à la Personne
- FNCLCC : Fédération Nationale des Centres de Lutte Contre le Cancer
- FEGAPEI : Fédération Nationale des Associations de Parents et Amis Employeurs et Gestionnaires d'établissements et services pour Personnes Handicapées Mentales
- SNASEA : Syndicat national au service des associations du secteur social et médico-social
- SOP : Syndicat Général des Organismes Privés Sanitaires et Sociaux à but non lucratif
- CROIX-ROUGE : Croix Rouge Française

➔ Angers

Cnam Pays de la Loire - Iforis

Inscription - candidature

Pour entrer en formation, les candidats doivent satisfaire à une épreuve écrite et orale d'admissibilité.

Date limite de dépôt de dossier de candidature : 15 février 2018 (cachet de la poste faisant foi)

Conditions d'accès - admissibilité

Épreuve écrite

L'épreuve écrite vise à apprécier les qualités du candidat en expression écrite, ses capacités à proposer un jugement argumenté et organisé, à démontrer l'intérêt pour les questions de société et la connaissance des orientations des politiques publiques en matière d'action sanitaire et sociale. Elle est notée sur 20 points.

Les candidats justifiant d'un diplôme national ou visé par le ministre chargé de l'enseignement supérieur sanctionnant un niveau de formation correspondant au moins à 5 ans d'études supérieures ou d'un diplôme homologué ou inscrit au RNCP au niveau I sont dispensés de l'épreuve écrite.

Épreuve orale

L'épreuve orale consiste en un entretien de 30 minutes du candidat avec les membres du jury ; cet entretien permettra d'évaluer la motivation et la capacité du candidat à suivre la formation du Cafdes. Elle est notée sur 20 points.

➔ **Date des épreuves :** 23 mars 2018

Calendrier

➔ La formation se déroule de juin 2018 à septembre 2020.

Contact

Pour toute information sur la formation ou pour tout conseil sur les démarches à entreprendre pour en bénéficier ou en obtenir le financement :

➔ tél. 02 41 22 17 33

➔ cafdes@cnam-paysdelaloire.fr

Programme

DF1 Élaboration et conduite stratégique d'un projet d'établissement ou de service

Élaborer un projet d'établissement ou de service • organiser la stratégie de communication externe • initier et organiser des partenariats • piloter et mettre en oeuvre le projet d'établissement ou de service • garantir l'exercice des droits et des libertés des usagers • apprécier les enjeux d'un projet en terme de prise de risque et de responsabilité • évaluer le projet d'établissement ou de service et développer la qualité des prestations...

DF2 Management et gestion des ressources humaines

• Piloter la gestion administrative des personnels • Organiser et diriger des équipes "pluri-professionnelles" • Assurer la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences • Elaborer et mettre en oeuvre la politique de formation • Optimiser l'organisation du travail • Mobiliser le personnel et les intervenants • Définir et conduire la communication interne et assurer la circulation de l'information • Gérer les instances représentatives.

Organisation

La formation au Cafdes est conçue sous la forme de l'alternance, sur la base d'une semaine de présence par mois correspondant à :

- 700 heures de formation théorique
- 510 heures de stages (réduit à 174h pour les salariés de l'action sociale ou médico-sociale).

Elle est organisée autour de 4 domaines de formation :

- Élaboration et conduite stratégique d'un projet d'établissement ou de service
- Management et gestion des ressources humaines
- Gestion économique, financière et logistique
- Expertise de l'intervention sanitaire et sociale sur un territoire.

L'EHESP organise les épreuves nationales de certification des trois premiers domaines. Le Cnam organise celle du quatrième domaine ainsi que l'ensemble des épreuves de contrôle continu.

Le Cnam-Iforis mobilise une équipe d'intervenants reconnus pour leur expertise et leur expérience universitaire et professionnelle dans le secteur sanitaire social et médico-social ; il participe à une dynamique de recherche avec le laboratoire Travail Social et Société, les étudiants ont accès à un centre de documentation mutualisé (18 308 documents).

Tarif (2018-2020)

Pour les 2 années, le coût de la formation s'élève à :

➔ tarif individuel : 13 500 euros*

➔ tarif entreprise : 14 500 euros*

* Montant forfaitaire exonéré de TVA.

N'hésitez pas à consulter nos conseillers pour étudier le financement le plus approprié.

Possibilité de prise en charge totale ou partielle : plan de formation de l'entreprise, compte personnel de formation (CPF), congé individuel de formation (Cif)...

Les frais de sélection s'élèvent à 330 euros pour les candidats présentant l'écrit et l'oral et 170 euros pour les candidats dispensés de l'écrit.



DF3 Gestion économique, financière et logistique

Élaborer et exécuter le budget de l'établissement ou du service • planifier et maîtriser la gestion budgétaire et financière pluriannuelle • assurer la gestion logistique et immobilière • mener une politique de prévention et de gestion des risques...

DF4 Expertise de l'intervention sanitaire et sociale sur un territoire

Analyser les ressources et les réseaux des acteurs de l'environnement • Apporter une expertise technique à une problématique sanitaire ou sociale appliquée à une catégorie de public sur un territoire.

Accompagnement VAE Cafdes

(validation des acquis de l'expérience)

Public

Le Cnam propose un accompagnement VAE pour l'obtention du CAFDES. Cette démarche s'adresse aux personnes qui exercent ou ont exercé une activité salariée, non salariée ou bénévole en rapport direct avec le CAFDES.

Objectifs et compétences visées

Il s'agit d'accompagner à la mise en dialogue des savoirs expérimentiels avec les textes de référence du diplôme visé. Cela se traduit par un mouvement continu d'allers et retours entre le contenu des textes et l'expérience du candidat et passe par :

- La relecture du parcours du candidat pour mettre en lumière les expériences significatives du projet
- L'aide à la pratique réflexive et à l'explicitation des expériences.

Conditions d'accès

Pour valoriser ses compétences, il est indispensable de satisfaire à 2 conditions :

- Exercer ou avoir exercé une activité salariée, non salariée ou bénévole en rapport avec le référentiel CAFDES ; c'est à dire pouvoir justifier l'exercice d'au moins une activité relevant de chacune des fonctions du référentiel d'activités du diplôme
- Justifier d'une durée d'activité cumulée de 3 années en équivalent temps plein, l'activité la plus

récente ne devant pas remonter au-delà de 10 ans au moment du dépôt de dossier.

Ces activités peuvent avoir été exercées dans un champ différent de celui de l'action sanitaire, sociale ou médico-sociale.

Démarche

La démarche VAE nécessite une réflexion et un travail d'analyse approfondi de l'expérience.

L'accompagnement VAE, non obligatoire mais fortement conseillé repose sur une aide méthodologique au candidat : il est structuré en 5 étapes, d'une durée totale de 15 heures conjuguant rencontres individuelles et collectives en fonctions des disponibilités :

➔ 1^{er} étape (2h) :

Rencontre individuelle
Présentation de la démarche VAE.
Inscription du candidat dans la démarche

➔ 2^e étape (3h30) :

Séquence de travail en groupe restreint ou en individuel

Choix d'expériences de travail significatives et de situations de travail en rapport avec les fonctions répertoriées dans le référentiel professionnel

➔ 3 et 4^e étape (2x3h15) :

Séquence de travail en groupe restreint ou en individuel

Travail d'explicitation de l'expérience à partir d'une présentation orale approfondie d'une situation de travail

➔ 5^e étape (3h) :

Rencontre individuelle
Finalisation du travail

Chaque séance mobilise un travail approfondi, fourni en amont par chaque candidat.

Aides financières à la validation

En fonction de votre situation, vous pouvez bénéficier d'aides financières pour réaliser votre VAE :

- Salarié (CDD, CDI, Intérim...) : un congé validation des acquis de l'expérience (CVAE) de 24h et/ou une prise en charge de l'employeur ou de l'OPCA
- Agent de la fonction publique : s'adresser à la DRH ou au service du personnel de l'établissement ou administration.
- Non salarié (professions libérales, agriculteurs...) : s'adresser à l'organisme auquel vous cotisez au titre de votre formation professionnelle continue (FAFSEA, AGEFICE, FAF PL ...).
- Demandeur d'emploi : demande auprès de Pôle emploi pour l'obtention d'une aide. Un complément peut être apporté par le conseil régional.

Tarifs

Pour un suivi de 15 heures :
- Tarifs employeurs : 1800 euros
- Tarifs individuels : 1300 euros

Référentiel d'activité

Participation à l'élaboration et à la mise en oeuvre des politiques territoriales d'action sanitaire et sociale et à leur évaluation

• Identifier les dispositifs institutionnels et les acteurs du territoire • Identifier une problématique sociale ou de santé publique sur le territoire et en produire un diagnostic • Proposer des stratégies d'action à partir de son champ d'intervention et les argumenter • Conduire la stratégie de communication externe • Initier et développer des partenariats et le travail en réseau • Mettre en place une veille relative aux besoins sanitaires et sociaux émergents.

Définition et conduite d'un projet d'établissement ou de service à visée stratégique et opératoire

• Identifier les missions, attributions et responsabilités respectives du directeur et de la personne morale • Identifier les besoins et les attentes des usagers et mettre en oeuvre des réponses adaptées • Définir une stratégie, élaborer et mettre en oeuvre un projet d'établissement ou de service • Evaluer le projet d'établissement ou de service • Promouvoir et garantir l'expression des usagers et l'exercice effectif de leurs droits • Promouvoir une politique de bientraitance • Mettre en oeuvre un système d'évaluation pour garantir la qualité des prestations.

Management, gestion des ressources humaines et communication

• Piloter la gestion administrative des personnels • Organiser et diriger des équipes "pluriprofessionnelles" • Assurer la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences • Elaborer et mettre en oeuvre la politique de formation • Optimiser l'organisation du travail • Mobiliser le personnel et les intervenants • Définir et conduire la communication interne et assurer la circulation de l'information • Gérer les instances représentatives.

Gestion économique, financière et logistique

• Etablir, négocier le budget et planifier son exécution • Etablir des plans pluriannuels de financement • Piloter la gestion économique et financière • Définir une politique d'investissement et suivi des travaux • Définir une politique de prévention des risques.

Contact

➔ CNAM IFORIS • 4, rue Georges Morel 49045 Angers cedex 01 • tél. 02 41 22 17 33
• cafdes@cnam-paysdelaloire.fr